



BULLETIN OFFICIEL

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Bulletin officiel n° 44 du 27 novembre 2014

SOMMAIRE

Personnels

Commission consultative paritaire

Réduction du mandat des membres à l'égard des agents non titulaires de l'administration centrale
arrêté du 23-10-2014 (NOR : MENA1400627A)

Élections

Modalités d'organisation de l'élection des représentants du personnel au comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche : modification
arrêté du 20-11-2014 (NOR : MENH1401248A)

Élections

Modalités d'organisation de l'élection des représentants du personnel au comité technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire : modification
arrêté du 20-11-2014 (NOR : MENH1401249A)

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Composition de la commission d'équivalence des conditions de titres et diplômes requises pour l'accès au corps des conservateurs des bibliothèques : modification
arrêté du 27-10-2014 (NOR : MENH1401221A)

Conseils, comités, commissions

Composition de la commission d'équivalence des conditions de titres et diplômes requises pour l'accès au concours externe de bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure : modification
arrêté du 27-10-2014 (NOR : MENH1401222A)

Personnels

Commission consultative paritaire

Réduction du mandat des membres à l'égard des agents non titulaires de l'administration centrale

NOR : MENA1400627A

arrêté du 23-10-2014

MENESR - SAAM A2

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 86-83 du 17-1-1986 modifié ; arrêté du 23-6-2008 modifié ; arrêté du 15-11-2011 modifié ; avis du comité technique d'administration centrale du 2-10-2014

Article 1 - Il est mis fin, le 31 décembre 2014, au mandat des représentants du personnel et de l'administration à la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires affectés dans les services centraux du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le mandat des nouveaux membres au sein de cette commission consultative paritaire débute à compter de la date d'entrée en vigueur de l'acte les nommant et, au plus tard, le 2 février 2015.

Article 2 - Le chef de service de l'action administrative et des moyens est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 23 octobre 2014

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
Le secrétaire général,
Frédéric Guin

Personnels

Élections

Modalités d'organisation de l'élection des représentants du personnel au comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche : modification

NOR : MENH1401248A

arrêté du 20-11-2014

MENESR - DGRH A1-2

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée, notamment article 15 ; décret n° 2011-184 du 15-2-2011 modifié ; décret n° 2014-1092 du 26-9-2014 ; arrêté du 26-9-2014 ; arrêté du 6-10-2014

Article 1 - À l'annexe 2 Liste des bureaux de vote spéciaux supplémentaires de l'arrêté du 6 octobre 2014 susvisé, les mots suivants sont supprimés :

« Site de Châlons-en-Champagne ;

Site de Charleville-Mézières ;

Site de Chaumont ; »

« Site de la Garde - La Valette ; »

Article 2 - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 20 novembre 2014

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale des ressources humaines,
Catherine Gaudy

Personnels

Élections

Modalités d'organisation de l'élection des représentants du personnel au comité technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire : modification

NOR : MENH1401249A
arrêté du 20-11-2014
MENESR - DGRH A1-2

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée, notamment article 15 ; décret n° 2011-184 du 15-2-2011 modifié ; décret n° 2014-1092 du 26-9-2014 ; arrêté du 26-9-2014 ; arrêté du 6-10-2014

Article 1 - À l'annexe 2 Liste des bureaux de vote spéciaux supplémentaires de l'arrêté du 6 octobre 2014 susvisé, les mots suivants sont supprimés :

« Site de Châlons-en-Champagne ;
Site de Charleville-Mézières ;
Site de Chaumont ; »
« Site de la Garde - La Valette ; »

Article 2 - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 20 novembre 2014

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale des ressources humaines,
Catherine Gaudy

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Composition de la commission d'équivalence des conditions de titres et diplômes requises pour l'accès au corps des conservateurs des bibliothèques : modification

NOR : MENH1401221A

arrêté du 27-10-2014

MENESR - DGRH D5

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 92-26 du 9-1-1992 modifié, notamment article 4 ; décret n° 2007-196 du 13-2-2007 ; arrêté du 26-7-2007 ; arrêté du 6-10-2010 ; arrêté du 5-11-2010 modifié

Article 1 - L'article 1 de l'arrêté du 5 novembre 2010 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

- I. Élisabeth Collantes est nommée en qualité de suppléante en remplacement de madame Stéphanie Groudiev ;
- II. Natacha Djani-Troussard est nommée en qualité de titulaire en remplacement de Jacqueline Mahieux ;
- III. Corinne Le Delin est nommée en qualité de suppléante en remplacement de Anna-Maria Lau.

Article 2 - La directrice générale des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 27 octobre 2014

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Pour la ministre et par délégation,
Le chef de service adjoint à la directrice générale des ressources humaines,
Philippe Santana

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Composition de la commission d'équivalence des conditions de titres et diplômes requises pour l'accès au concours externe de bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure : modification

NOR : MENH1401222A
arrêté du 27-10-2014
MENESR - DGRH D5

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 2007-196 du 13-2-2007 modifié ; décret n° 2011-1140 du 21-9-2011 ; arrêté du 26-7-2007 ; arrêté du 22-6-2012 ; arrêté du 7-8-2012 modifié

Article 1 - L'article 1 de l'arrêté du 7 août 2012 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

- I. Élisabeth Collantes est nommée en qualité de suppléante en remplacement de Stéphanie Groudiev ;
- II. Natacha Djani-Troussard est nommée en qualité de titulaire en remplacement de Jacqueline Mahieux ;
- III. Corinne Le Delin est nommée en qualité de suppléante en remplacement de Anna-Maria Lau.

Article 2 - La directrice générale des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 27 octobre 2014

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Pour la ministre et par délégation,
Le chef de service adjoint à la directrice générale des ressources humaines,
Philippe Santana